

Flash info PsyEN

Orientation : Attention chantier !



La forte mobilisation des collègues dans les académies, les interpellations du Ministre lors de ses déplacements ont fait du transfert des DRONISEP, de la fermeture des CIO et de la mise à disposition des PsyEN et des DCIO, un sujet que les parlementaires se sont largement approprié.

L'adoption de l'article 10 à l'assemblée le 15 juin a donné lieu à une intervention du Ministre qui se voulait rassurante mais a manqué son coup. Après avoir accusé implicitement les élus de gauche et les syndicats « d'exaspérer les consciences » et d'affoler les personnels, il a dévoilé les intentions du Gouvernement sur l'orientation.

On y retrouve de vieilles lunes datant des années 1966-67 où le projet Peyrefitte voulait créer des professeurs –conseillers car les enseignants connaissaient bien mieux les élèves que ces « orienteurs vaguement teintés de psychanalyse » ! Mais pas plus qu'à cette époque, les PsyEN et les DCIO ne sont prêts à accepter la disparition de leur métier et de leur histoire.

Les intentions ministérielles sur l'orientation

Selon JM Blanquer, le diagnostic serait clair : L'orientation ne fonctionnerait pas bien.

Mais il faudrait que le Ministre précise ce qui ne fonctionne pas : Le manque de place dans l'enseignement supérieur ? Les inégalités criantes qui font que les élèves de banlieue sont surtout ceux qui n'ont reçu aucune réponse de Parcoursup ? Les procédures d'orientation et d'affectation ? Le manque d'offres de formation également ré-



parties sur le territoire ? L'insuffisance de postes de PsyEN ? Ou le fait que les élèves n'aillent pas là où les entreprises et les décideurs régionaux voudraient qu'ils aillent ?

Après avoir critiqué la « rencontre miracle à un instant T qui permettrait à l'élève de trouver sa voie » le Ministre a plaidé pour un continuum de préparation à l'orientation depuis la 6^{ème} et pour un travail en équipe.

Il faudrait rappeler au ministre que dans les missions des PsyEN-EDO il y a « suivi des élèves » tout au long de leur scolarité. Manifestement la représentation de notre activité est un peu surannée.

On sait par ailleurs qu'un nouveau rapport a été demandé au CNESCO sur ... l'éducation à l'orientation qui pourrait être assurée par les enseignants. Or, le dernier projet de circulaire sur le rôle du professeur principal propose même d'en faire un « enseignement » ! C'est là que la cohérence atteint ses limites car comment parler de travail en équipe alors que dans ce projet, le professeur principal remplace à lui seul tous les autres professionnels de l'équipe éducative ? Organisant les agendas des autres personnels, coordonnant le suivi de l'élève dans l'École mais aussi hors temps scolaire, organisant le contact avec les entreprises et maîtrisant parfaitement l'ensemble des procédures d'orientation et d'affectation dans le secondaire et le supérieur, enseignant un programme d'EAO ! A quand l'évaluation sur les projets dans le bulletin ?

Cette négation de notre rôle est d'autant moins justifiée aujourd'hui que l'article 3 de notre statut et notre circulaire missions déclinent précisément toutes les activités qui seraient désormais confiées au seul Professeur principal ! Le choix aurait pu être de recruter des PsyEN-EDO afin qu'un meilleur suivi des élèves puisse être réalisé !! Mais on voit bien que ce qui motive le ministère dans cette réforme d'ensemble n'a plus grand-chose à voir avec une vision de l'école qui permettrait d'ouvrir le champ des possibles à chaque élève !!

Le Ministre est revenu sur la situation des CIO en précisant qu'il ne voulait pas tous les fermer mais que les choses seraient regardées de manière pragmatique. Il y aurait un vrai désordre car certains CIO seraient financés par des départements et d'autres

par l'État.

Mais n'était-ce pas l'objet de la carte cible qui devait sécuriser un service public d'orientation au sein de l'Éducation nationale ? Même si le nombre était insuffisant, il s'agissait d'affirmer l'existence et la place des CIO. Que nous propose le Ministre ? De voir en fonction des demandes des régions !



En quoi cela pourrait-il améliorer la visibilité du système ? En quoi la nomination des PsyEN en EPLE ou en CIO, présentée par le Cabinet du Ministre comme étant à géométrie variable, pourrait-elle améliorer la visibilité des

fonctions des psychologues et convenir à un corps de fonctionnaires de l'État ayant des missions nationales ? Comment le MEN espère-t-il convaincre des psychologues qui ont choisi l'éducation nationale d'aller servir de VRP aux demandes des décideurs locaux pour abonder telle ou telle voie de formation et métier en tension ?

Le Ministre a conclu son intervention en indiquant que le projet de loi était une amorce qui allait dans le bon sens et qu'il fallait continuer dans cette direction. Selon lui, l'information faite par les régions serait « une meilleure information » et il faudra dans les prochains mois continuer dans cette voie pour l'orientation.

Ceci n'est effectivement pas pour nous rassurer ! Ce que le Ministre propose c'est une vision idéologiquement marquée, une volonté persistante de mettre les PsyEN-EDO et les DCIO à disposition des régions au risque de faire éclater le corps, de casse de nos collectifs de travail et de toute la conception éducative, psychologique et émancipatrice de l'orientation que nous défendons !

Aucune raison d'arrêter, bien au contraire !





Pour que les parents, les élèves et les étudiants puissent continuer à accéder à une information nationale sur les formations et les métiers, signez nombreux la pétition:
<https://www.change.org/p/non-au-d%C3%A9mantement-de-l-onise-p>



Action !



Sur le terrain, les initiatives des collègues sont toujours aussi nombreuses.

Entre les CIO plein vents dans différentes villes, les rassemblements devant les conseils régionaux et les rectorats, les conférences de presse... Des comités d'accueil sont systématiquement organisés lors de la venue du Ministre ou de réunions institutionnelles. Tout ceci donne lieu à de nombreux articles de presse et vidéos qui montrent la forte opposition de la profession au projet de loi.

Dans de nombreuses académies, les collègues se sont mis en grève et ont décidé collectivement de ne pas participer aux commissions d'appel après en avoir prévenu les familles, les élus des parents d'élèves, et les membres de la commission. D'autres ont informé des raisons de la colère avant de siéger.

Dans tous les cas de figure, ces actions collectivement décidées auront nécessairement de l'écho aux différents échelons hiérarchiques et ne portent pas préjudice aux élèves. De nombreux DCIO sont entrés dans une grève administrative de remontée des données demandées.

Le projet de loi va être examiné au Sénat à partir du 27 juin. L'intersyndicale se réunit le 19 Juin et fera des propositions d'actions d'ici la fin de l'année scolaire. Le SNES-FSU y soutiendra un nouveau temps fort d'ici la fin juin.